



Isolant Grout, Partie A

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Isolant Grout, Partie A
Autres moyens d'identification	Élastomère d'uréthane
Famille du produit	Polyol à terminaison hydroxyle
Usage recommandé	Mélangé avec un autre composant pour former un coulis d'isolation résistant à la corrosion.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	The Stebbins Engineering and Manufacturing Company, 363 Eastern Boulevard, Watertown, NY, 13601, (315) 782-3000, www.stebbinseng.com
Numéro de téléphone d'urgence	Chemtrec - En Amérique du Nord, 1-800-424-9300, 24 hours Stebbins 24 Heures Contact-, 1-315-788-6624
Numéro de la FDS	0121

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2B

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :
Attention

Mention(s) de(s) danger(s) :

H315 Provoque une irritation cutanée.
H320 Provoque une irritation oculaire.

Conseil(s) de prudence :

P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.
P280 Porter des gants de protection.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie A - Ver. 3

FDS No. : 0121

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 27 mai, 2020

Page 01 de 06

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
polyol organique breveté		< 20%		
polyol organique breveté		< 75%		
verre de borosilicate de citron sodique		< 25%		

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Laver les vêtements, les chaussures et les articles de cuir. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas de contact avec la peau : cause une légère irritation. En cas de contact avec les yeux : peut causer une irritation modérée à sévère.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Peau, yeux.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Peut s'enflammer s'il est chauffé à de hautes températures.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie A - Ver. 3

FDS No. : 0121

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 27 mai, 2020

Page 02 de 06

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir au moyen d'une pelle, d'une écope ou d'un aspirateur HEPA approuvé et placer dans un récipient approprié en vue de l'élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Prévient l'exposition cutanée. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de produire de la poussière.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Pas de limite d'exposition admissible ou valeur limite de seuil est établie.

La limite pour la silice est comme suit: OSHA TLV: 0,1 mg / m³. Cependant, ce produit est une pâte, et la silice ne sera donc pas en forme respirable pendant une utilisation normale du produit. Si le produit durci est coupé, moulé, poncé, ou autrement travaillé d'une manière qui génère de la poussière, EPI approprié doit être porté et cette limite doit être observé.

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Non requis, mais le port de lunette de sécurité ou de lunettes de protection contre les produits chimiques constitue une pratique exemplaire.

Protection de la peau

No PPE is required for handling this product. However, the hardener associated with this product does require PPE. Please consult the SDS for Insulating Grout, Part B before use.

Protection des voies respiratoires

No PPE is required for handling this product. However, the hardener associated with the product does require PPE. Please consult the SDS for Insulating Grout, Part B before use.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Pâte blanc.
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point d'ébullition/Point initial	500 °F (260 °C)
Point d'éclair	> 300 °F (149 °C) (en vase ouvert)
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative (eau = 1)	0.58
Solubilité	Pratiquement insoluble dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-	Pas disponible

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie A - Ver. 3

FDS No. : 0121

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 27 mai, 2020

Page 03 de 06

octanol/eau

Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
Autres informations	
État physique	Solide
Densité en vrac	36.2 lb/ft3 (579.9 kg/m3)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Congélation.

Produits de décomposition dangereux

Produits chimiques inflammables; monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau; contact oculaire.

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une légère irritation selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une légère irritation selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Ce produit n'est pas un danger d'inhalation.

Absorption par la peau

Sans danger selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Ingestion

Ce produit n'est pas un risque par ingestion.

Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Sans danger selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

N'est pas un cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie A - Ver. 3

FDS No. : 0121

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 27 mai, 2020

Page 04 de 06

Fonction sexuelle et la fertilité

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

Effets sur ou via l'allaitement

N'est pas réputé pour causer des effets sur ou par la lactation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non réputé comme un mutagène.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Aucune étude trouvée.

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit et ses produits de dégradation ne sont pas reconnus comme éléments bioaccumulables.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**Les méthodes d'élimination**

Enterrer dans une décharge autorisée ou brûler dans un incinérateur approuvé selon les règlements fédéraux, provinciaux ou d'état et locaux. Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U. N'est pas régi par le Règlement IATA.

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
DOT É.-U		Non réglementé		
OMI (transport maritime)		Non réglementé		
IATA (transport aérien)		Non réglementé		
TMD au Canada		Non réglementé		

Dangers environnementaux Sans objet

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement****Canada**

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Identificateur du produit : Isolant Grout, Partie A - Ver. 3

FDS No. : 0121

Date de préparation : le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée : le 27 mai, 2020

Page 05 de 06

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Ne sont pas spécifiquement énumérés.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire de la TSCA conformément à 40 CFR 720.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0

FDS préparée par B.E.R.

Numéro de téléphone (315) 782-3000

Date de préparation le 03 novembre, 2015

Date de la plus récente version révisée le 27 mai, 2020

Indicateurs de révision Révision 3
Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 27 mai, 2020:
Autres informations; examiné et approuvé

Signification des abréviations ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists HSDB® = Hazardous Substances Data Bank CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer
NFPA = National Fire Protection Association NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health NTP = National Toxicology Program OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis
RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Avis REMARQUE: Les informations contenues dans ce document sont, à notre connaissance, précises et fiables. Toutefois, aucune garantie n'est exprimée ou implicite quant à l'exactitude de ces informations, ni les résultats à obtenir lors de leur utilisation.